



HAL
open science

Hugo, dire le gueux

Christine Marcandier

► **To cite this version:**

| Christine Marcandier. Hugo, dire le gueux. Diacritik, 2017. hal-01766979

HAL Id: hal-01766979

<https://hal.science/hal-01766979>

Submitted on 14 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Christine Marcandier / 8 août 2017 / [Crimes écrits \(littérature et faits divers\)](#)

Hugo, dire le gueux (*Crimes écrits, 10*)

« La tête de l'homme du peuple, voilà la question. »
Hugo, *Claude Gueux*

Le crime est, chez Hugo, un combat tout autant un engagement politique qu'esthétique, la revendication, dans la « Réponse à un acte d'accusation » des *Contemplations* d'avoir introduit les mots infâmes, ces « tas de gueux », dans les « alexandrins carrés », d'avoir osé « nommer ». Les Bastille que Victor Hugo veut renverser sont donc tout autant poétiques que concrètes, et ses personnages, souvent inspirés de faits divers attestés, figurent son combat. Ainsi de *Claude Gueux*, d'abord paru dans *La Revue de Paris* le 6 juillet 1834 puis en volume chez Evréat en 500 plaquettes financées par Charles Carlier, négociant de Dunkerque qui a vu dans ce texte « une grande leçon » et souhaite « faire tirer autant d'exemplaires qu'il y a de députés en France » pour « les leur adresser individuellement et bien exactement ».

La plus forte dénonciation hugolienne d'un état pénal qui enferme, hiérarchise et exclut est sans doute celle du *Dernier jour d'un condamné* (1829). Mais, dans sa volonté de donner une portée allégorique à son texte, Hugo fait du « je » anonyme racontant depuis Bicêtre « ce procès-verbal de la pensée agonisante » une figure susceptible de dire tout condamné, inspirée de tous les faits divers en quelque sorte mais d'aucun en particulier — même si Hugo, dans la préface de 1832, écrira avoir écrit *Le Dernier jour* « le lendemain de l'exécution d'Ulbach », de nouveau évoquée dans *Les Misérables*. Le condamné à mort est anonyme, le lecteur ne connaîtra pas non plus la nature du crime pour lequel il a été jugé. Le texte est suspens, déploiement d'une voix fragmentée, intérieure, en courts chapitres. Alors même que l'homme a fait l'objet d'une curiosité terrible, lors de son procès — « mon nom et mon crime ralliaient chaque matin une nuée de spectateurs qui venaient s'abattre sur les bancs de la salle d'audience comme des corbeaux autour d'un cadavre », — tout est coupé dans le texte de Victor Hugo, le nom (celui du condamné comme celui de l'auteur dans les premières éditions du livre), la nature du crime, le récit lui-même, fatalement interrompu, jusqu'aux graffiti sur les murs de la cellule : « Certes, si j'avais l'esprit plus libre, je prendrais intérêt à ce livre étrange qui se développe page après page à mes yeux sur chaque pierre de ce cachot. J'aimerais à recomposer un tout de ces fragments de pensée, épars sur la dalle ; à retrouver chaque homme sous chaque nom ; à rendre le sens et la vie à ses inscriptions mutilées, à ces phrases démembrées, à ces mots tronqués, corps sans tête comme ceux qui les ont écrits ». Guy Rosa, dans son édition du roman au Livre de Poche (1989), a d'ailleurs montré que « le livre que le condamné écrit n'est lui-même qu'une variante, plus présentable, des graffiti qui sont aux écritures réglées — de l'inscription monumentale aux écrits ordinaires — ce que l'argot est à la langue ».

L'écriture hugolienne obéit au même principe : donner sens, unité et signification symbolique à une vie tronquée (par la faute, le procès, la condamnation, la prison),

jetée dans l'anonymat de l'histoire, conférer une portée littéraire donc esthétique et politique à une existence, extraire cette identité menacée pour la réhabiliter dans l'espace du livre. Il s'agit bien d'inscrire, de faire du livre l'espace d'un autre devenir, textuel, forme de vie potentielle.

Le personnage est la métaphore même de la prison — Victor Brombert, dans *La Prison romantique, Essai sur l'imaginaire* (Corti, 1975) parle de « contamination métaphorique ». Il est la figuration d'une « idée » terrible, la mise en récit donc l'exhibition d'une « abstraction » : « cette lente succession de tortures que renferme la formule expéditive d'un arrêt de mort » où l'on ne voit « que la chute verticale d'un couteau triangulaire » comme s'« il n'y avait rien avant, rien après ». *Le Dernier Jour d'un condamné* participe doublement du renouvellement romantique du personnage criminel : en ce qu'il lui donne une portée symbolique, en ce qu'il figure l'engagement de son auteur dans la campagne abolitionniste des années 1820-1830, contre la peine de mort, contre un état des peines et des prisons. La loi du 28 avril 1832 a adouci le Code pénal : suppression des châtiments corporels (marque au fer rouge, mutilation du poing, carcan) et abolition de la peine de mort pour 9 délits (dont le faux-monnayage ou le complot non suivi d'attentat). Ce n'est pas assez pour Hugo qui appelle de ses vœux une abolition totale de la peine capitale. Il critique ce prétendu « progrès » dans *Claude Gueux* — « vous avez supprimé la flétrissure, si vous êtes logiques, supprimez le reste » (cf. Victor Hugo, *Écrits sur la peine de mort*, lecture de Raymond Jean, Actes Sud, Babel, 1989). Le personnage hugolien est une représentation spatiale de l'univers carcéral, il est l'incarnation d'une peine inique, celui que la société a condamné permet d'énoncer une parole politique, celle des dernières lignes de *Claude Gueux*, en 1834 : « Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondiez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper ! ».

Le condamné de 1829 est déjà cet homme. Si Hugo ne lui donne pas de nom, dans la volonté d'en faire un symbole, c'est aussi parce que la société ne lui reconnaît aucune dignité, qu'il est du *pays des sans-nom*, pour reprendre le titre d'un essai de Giacomo Todeschini *Au pays des sans-nom. Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne* (Verdier, 2015), non « la vie des hommes infâmes, mais l'infamie des hommes infimes », comme l'écrit Patrick Boucheron dans sa préface, cet espace en marge de la société, innomé car innommable, sans renom ou *fama*. La réputation de l'homme donc du personnage se réduit à celle de son crime, objet d'une curiosité obscène lors de son procès puis de son exécution. Dans l'espace que lui donne Hugo, quand le personnage parle, c'est pour dire une

conscience en crise, condamnée au solipsisme, traversée de voix autres comme la chambre d'écho d'un état social et politique.

Claude Gueux est le double factuel du condamné fictif de 1829 et dans le texte de 1834, c'est le pouvoir qui est cette fois anonyme, à travers le directeur de prison, désigné par sa seule initiale, équivalent graphique de l'immuable « parce que » sans réplique qu'il oppose aux questions du prisonnier. Claude Gueux devient le nom par lequel peut se dire l'éternelle *Histoire d'un crime* (1877), menée par une justice arbitraire, une répression sans visage, « énigme » et « acronyme horrible, la loi », « l'inconnu de la loi » (*L'homme qui rit*, II, IV, 7). A cet aveuglement Hugo oppose cet homme dont le nom doit justement être sauvé de l'anonymat de l'Histoire et érigé en symbole. Le fait divers est attesté et récent, il est écriture du présent, au présent.

Du fait divers à la fable

Claude Gueux, dans le court récit que lui consacre Victor Hugo, est l'homme du « pourquoi » qu'il oppose à plusieurs reprises à ses juges, celui qui va se retrouver face à la « hideuse machine ». Il est le nom de l'injustice, lesté du poids du réel puisque tout, des faits au nom de cet homme condamné à mort pour meurtre est authentique, en attestent les quatre articles de la *Gazette des Tribunaux* de 1832 et la lettre que Victor Hugo envoie aux députés pour remettre en cause le système judiciaire, demander l'abolition de la peine de mort mais aussi une lutte, par l'instruction, contre la misère. C'est ce plaidoyer qui, remanié, constituera la fin de *Claude Gueux*, en 1834. Le récit est donc doublement issu de discours antérieurs, celui du journal, celui de Hugo.

Le fait divers est ressaisi en fable édicatrice, destinée à éclairer une mécanique de la violence. Un homme vole pour nourrir ses enfants, la prison à laquelle il est condamné le pousse au crime. La justice ne répare pas, elle aggrave, elle est disproportionnée (5 ans de prison pour vol) et expédiée en « un quart d'heure de délibération » après une « vilaine vie » résumée en trois faits par le président de la cour d'assises, « un monstre en effet », soit « le grand problème du peuple au dix-neuvième siècle ». Le récit hugolien est contestation du « en effet » du fait divers tel que la justice l'a jugé, il offre une vie autre au condamné, réhabilite son nom dont il fait un symbole.

Un nom, un état, un récit

Les douze jurés « avaient remarqué que l'accusé s'appelait *Gueux*, ce qui leur avait fait une impression profonde ». Le gueux, étymologiquement, le coquin, le fripon, est un terme « duplice » comme le note Dominique Kalifa dans *Les Bas-Fonds. Histoire d'un imaginaire* (Seuil, 2013), en ce qu'il connote l'indigent et coquin, le misérable et méprisable. Le terme est employé par Schiller (*Die Geusen*), par ailleurs auteur de la pièce *Die Räuber* (*Les Brigands*), grand inspirateur du romantisme et du drame hugolien. Les « gueux » ce sont aussi ces mots bas introduit dans le vers noble, revendication des *Contemplations*.

L'identité, attestée, est exhibée dès le titre du récit qui reproduit son nom complet : le personnage a bien été une personne réelle, ce dont témoignent, hors texte, le journal comme, dans le texte, les différents « témoins » que cite Hugo ou la récurrence du terme « il paraît », manière de rapporter un discours. Hugo souligne dire « les choses comme elles sont », il rassemble des faits, livre un compte rendu, un contre procès-verbal du fait divers. L'identité est

reprise dès l'*incipit*, « un homme nommé Claude Gueux » : le récit sera l'histoire d'un nom exemplaire, destiné comme celui du condamné anonyme de 1832, à être un symbole social et politique. Hugo mentionne dès la première phrase qu'il est un « pauvre ouvrier », il représente une classe sociale, celle des miséreux, les *Classes laborieuses, classes dangereuses* qu'a analysées Louis Chevalier, élevant une vie minuscule et infâme depuis le fait divers. Une série d'adjectifs oriente le jugement du lecteur : il est « pauvre », « capable, habile, intelligent ». Hugo, dans ces premières lignes du récit, écrit « laiss<er> le lecteur ramasser les moralités », dans l'étendu d'un pluriel, mais tout dans le récit, des modalisateurs et adjectifs à la structure du texte, a pour objet de convaincre. Par ailleurs, Claude Gueux est un ouvrier parisien : ce qui fait de lui non seulement l'un de ces personnages d'ouvriers qui émergent en littérature (parallèlement à la révolution industrielle dont le roman rend compte dans les années 1830) mais, par extension, l'un des émeutiers de 1830. Le nom, dans ce texte, programme le récit, il en est la matrice et le creuset, de même qu'il prédestine et condamne l'homme qui le porte à devenir hors la loi. Il est authentique mais comme celui de Jean-Claude Romand dans *L'Adversaire* d'Emmanuel Carrère, pourrait être fictif et est exhibé comme un emblème, l'identité du récit au-delà de celle du personnage.

Écrire le crime

Hugo fait de Claude Gueux l'axe d'une réflexion sur le crime, non dans sa dimension journalistique et fait-diversière, cette manière de le saisir au quotidien selon des formes nouvelles, mais en étude des facteurs qui conduisent un homme à devenir hors la loi. Hugo connaît les études scientifiques de son temps, visant à trouver des caractères physiques, des instincts, des prédispositions, toute une grille de reconnaissance du criminel-né. A travers les « chat, loup-cervier, singe, vautour, hyène », il évoque Gall, Lavater, des référents biologiques, ces types bestiaux du crime. Mais Hugo s'en détache dans ce texte et voit dans la misère et le manque d'éducation les causes de la criminalité. C'est la société qui est responsable de la chute de Claude Gueux, c'est elle qui le condamne. L'écrivain substitue une étude sociologique à ces théories physiognomoniques rassurantes (le criminel est trahi par ses traits, le mal est un fait naturel et non social), il accuse : « Voyez Claude Gueux. Cerveau bien fait, cœur bien fait, sans nul doute. Mais le sort le met dans une société si mal faite qu'il finit par voler. La société le met dans une prison si mal faite qu'il finit par tuer. Qui est réellement coupable ? est-ce lui ? est-ce nous ? ». Pour Hugo, seule l'éducation peut être un rempart contre le crime. En rupture avec la phrénologie, il écrit que seule l'éducation modifie la forme des crânes : « Développez de votre mieux ces malheureuses têtes afin que l'intelligence qui est dedans puisse grandir. Les nations ont le crâne bien ou mal fait selon leurs

institutions. Rome et la Grèce avaient le front haut. Ouvrez le plus que vous pourrez l'angle facial du peuple ». Ce sont « les maîtres d'école » qui supprimeront « les bourreaux », les écoles fermeront les prisons. Au discours criminaliste de son siècle, tentant de repérer des traits, stigmatisant, sanctionnant, Hugo substitue un discours social et politique.

Réécrire le fait divers

Du fait divers, Hugo retient son caractère à la fois tristement banal et « extraordinaire » (« Le reste de la journée fut à l'ordinaire. (...) Alors il se passa dans cet atelier une scène extraordinaire, une scène qui n'est ni sans majesté ni sans terreur, la seule de ce genre qu'aucune histoire puisse raconter »), quelques caractères formels (la brièveté, les systèmes d'oppositions, les déictiques, les portraits en contraste). Du récit journalistique, il conserve les protagonistes principaux, l'inscription géographique comme temporelle — même s'il accélère l'action (« abrégeons »), et qu'il la concentre sur « novembre, décembre, janvier et février », tout doit conduire au 4 novembre — date erronée d'ailleurs, c'est le 7 mais Hugo abrège, quitte à prendre des libertés avec les faits. Claude Gueux a bien été emprisonné à Clairvaux pendant cinq ans pour vol. Les noms des codétenus, Faillette, Pernot, Ferrari, sont empruntés à la *Gazette des Tribunaux*. Mais Hugo a beau exhiber qu'il raconte comme « de témoignage en témoignage, la série des faits que nous venons de développer se déroula devant la cour » (64), il condense et déplace, ne retenant de l'affaire que les faits qui vont dans le sens de sa démonstration : nulle trace en particulier d'une première tentative de meurtre sur Delacelle. L'autre grande distorsion de l'article du journal est le traitement du personnage. Hugo fait de Claude Gueux un homme juste, presque sans défaut. Il est grave, pensif, sérieux, n'a en lui aucun instinct violent : il prévient le directeur de la prison qu'il se vengera, il lui laisse une dernière chance avant de le tuer. Hugo fait du réel Claude Gueux un personnage hugolien, un représentant du peuple, bafoué par l'ordre social mais dont la parole porte. Même s'il ne sait pas lire, Claude Gueux maîtrise le verbe et son discours devant ses juges est la voix, encore trop étouffée du peuple, comme celle de Julien Sorel lors de son procès dans *Le Rouge et le Noir*, mais le personnage hugolien, de simple ouvrier dans les premières lignes, devient une figure christique, voire un Socrate moderne, il est de « ces hommes forts » qui « doivent toujours recevoir de l'approche de la mort une certaine grandeur ». Et « ce pauvre ouvrier contenait bien plutôt un orateur qu'un assassin ». Hugo soutient son discours, il publie sa parole, la sort de cette salle de tribunal qui n'était qu'un « hippodrome » et, à travers lui qui le figure et le personnifie, fait advenir la voix du peuple.



Claude Gueux, dessin de Steinlen (Maison de Victor Hugo)

Ainsi Hugo fait dire au fait divers l'émergence d'un individu issu du peuple, il dit la marche de l'Histoire telle qu'elle s'écrit dans le quotidien, chez ceux trop longtemps laissés hors du discours officiel : si la peine capitale pour Claude Gueux a été décidée en quelques minutes, le récit hugolien le réhabilite à jamais. Comme Voltaire avant lui, comme Balzac avec l'affaire Peytel, comme Zola à la fin du siècle, comme le fera Robert Badinter jusqu'à l'abolition de la peine de mort en 1981, Hugo voit dans le fait divers non seulement un révélateur ou un symptôme mais le fer de lance d'un engagement social et politique et l'instrument de réformes possibles, ce dont témoigne la genèse du récit, tiré du journal mais aussi, pour son dénouement, du discours politique adressé aux députés en 1832.

Claude Gueux n'est pas la chronique d'un fait divers ni même sa fictionnalisation mais un plaidoyer : comme l'écrit Guy Rosa, le lecteur peut se penser « d'abord lecteur d'un fait divers » mais il devient spectateur, témoin puis juré d'un procès, la dernière partie du texte le faisant « monter avec Hugo à la tribune ». Depuis un fait réel, garant de la vérité de son discours, il retourne les attendus du genre, parle à une autre justice, « la société, qui est la grande cour de cassation », fait d'un patronyme l'emblème d'une vie infâme exemplaire, adresse un « réfléchissez » à ses lecteurs et en appelle — en tant que révision d'un procès — à une éducation par le livre que figure, de bout en bout, ce récit.